

# DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## CONFORMITE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL

Tarifs en Vigueur 2025

Le Conseil Départemental, dans la séance du 12/03/2020, a fixé la participation financière des demandeurs aux montants suivants

<b>RESEAU UNITAIRE</b>		<b>RESEAU SEPARATIF</b>	
Attestation	68,39 € TTC	Copie Certificat	68,39 € TTC
		Habitat individuel contrôle	170,98 € TTC
		Habitat individuel - contre visite après travaux	70,80 € TTC
		Habitat collectif contrôle et contre- visite après travaux	257 € de l'heure HT
Frais de déplacement en cas d'absence au RDV sans annulation 24 heures à l'avance			74,09 € TTC

**Habitat collectif : La demande ne sera prise en compte que si elle est faite par le syndic pour l'ensemble de la copropriété. Le Département ne procédera pas au contrôle et à la délivrance d'un certificat pour un seul appartement.**